Objectifs



Le guide est un outil d'orientation et de référence sans valeur réglementaire. Il vise à fédérer et organiser une cohérence commune des démarches, à donner une vision prospective des espaces publics bruxellois.

En effet, partant du constat qu'un grand nombre de documents techniques et de référents sectoriels existent, il s'est avéré essentiel d'établir un document transversal donnant une vision globale et prospective des espaces publics en RBC. Les différents intervenants et les décideurs ont besoin d'un outil qui définit des lignes de conduite pour l'aménagement et la conception des espaces publics pour l'ensemble du territoire régional. Ce guide entend faire le lien entre la Déclaration[1], qui formule une vision commune des politiques régionales développant les conditions d'un espace public de qualité en 6 thèmes, et les règlements et vade-mecums spécialisés existants en Région de Bruxelles Capitale. Le guide vise à assurer la cohérence des interventions sur le territoire bruxellois et leur ancrage dans les spécificités des différents contextes. Ainsi, il ambitionne d'être un outil à visée opérationnelle qui permet de concrétiser un ensemble de valeurs et d'objectifs.

Dès lors, ces objectifs principaux peuvent être résumés par les actions suivantes:

- identifier les spécificités du territoire bruxellois utiles pour conduire une démarche contextuelle;
- proposer des ambitions et des actions pour des espaces publics bruxellois innovants, inscrits dans une durabilité forte;
- illustrer ces ambitions et actions à travers des projets pilotes;
- être un instrument didactique contenant des références et des exemples de bonnes pratiques;
- renvoyer vers les documents techniques existants afin d'assurer l'adéquation et la transversalité.

Le guide vise également à concrétiser les objectifs stratégiques fixés dans les différents plans et documents concernant les maillages, les affectations, la mobilité, la ville durable, Le RRU est quant à lui considéré comme la référence réglementaire principale, il prescrit des minimas tandis que ce guide vise des solutions optimales. Dans le respect des textes et des règlements existants, il contribue ainsi à la mise en place d'un langage harmonisé qui favorise une lisibilité d'ensemble.

1. Déclaration pour un espace public de qualité à Bruxelles, http://www.pyblik.brussels/fr/declaration